NOTICE ABOUT EVIDENCE OBTAINED UNDER THE YOUTH CRIMINAL JUSTICE ACT (CANADA) AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE PREUVE OBTENUS EN VERTU DE LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (CANADA)

SUPERIOR COURT OF JUSTICE COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE CANADA PROVINCE OF ONTARIO PROVINCE DE L'ONTARIO

(Region/Région)

Form 2, Parental Responsibility Act, 2000, O. Reg 402/00 Formule 2, Loi de 2000 sur la responsabilité parentale, Règl. de l'Ont. 402/00

Claim no. / N° de la demande

To the Small Claims Court at / À la Cour des petites créances à	
Name / Nom et prénoms :	
Title (if applicable) / Titre (s'il y a lieu) :	
Name of corporation or insurer (if applicable): Dénomination sociale de la personne morale ou nom de l'assureur (s'il y a lieu)	<u>:</u>
Litigation guardian for: Tuteur ou tutrice à l'instance de : Address / Adresse :	(sʾil y a lieu)
Address / Adresse :	
This is to notify you that I will be presenting in an action under the <i>Parental Res</i> , the <i>Youth Criminal Justice Act</i> or the <i>Young Offenders Act</i> :	ponsibility Act, 2000 the following evidence, obtained under
Avis vous est donné que je présenterai dans une action intentée en vertu de la preuve suivants, obtenus en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pou	
(list evidence / énumérer les élémen	,
Signature of Claimant / Signature de la partie demanderesse	Date